

1978-2008:  
30 years of passion



# MANUEL ACHAT

Service ACHATS GROUPE

144, Route des Marais - 74250 Fillings  
Tél. : 04 50 39 29 09 - Fax : 04 50 37 63 24  
[jean-noel.baud@baud-industries.com](mailto:jean-noel.baud@baud-industries.com)

## NOTRE METIER

### Décolletage et usinage de précision

Décolletage en petites, moyennes et grandes séries sur tour à poupée mobile, commandes numériques, multibroches, transferts de production et de reprise. (Hors conception : chapitre 57.3.2.1 et 7.3.3.1 de la norme ISO/TS 16949 version 2002)

## NOTRE MISSION

Servir nos clients partout dans le monde

## NOTRE VISION

Etre le meilleur et travailler avec les meilleurs

## NOS IMPLANTATIONS

### BAUD Dimep



15 rue du Stade  
39 300 Sirod  
FRANCE  
Tél. +33 (0)3 84 51 82 48  
Fax +33 (0)3 84 51 82 52

### BAUD Deco cn



7 rue des Artisans  
74 100 Ville-la-Grand  
FRANCE  
Tél. +33 (0)4 50 36 20 01  
Fax +33 (0)4 50 36 21 50

### BAUD Micro



ZAE Findrol  
74 250 Fillings  
FRANCE  
Tél. +33 (0)4 50 37 14 38  
Fax +33 (0)4 50 38 40 73

### BAUD Polska sp. z o.o.



Ul. Waryńskiego 1  
57-200 Ząbkowice Śląskie  
POLOGNE  
Tél. +48 74 816 21 08  
Fax +48 74 816 25 53

### BAUD China

1 F/D Block, Zhongxi Industry  
District zone  
Buchong Shajin Baoan  
Shenzhen  
CHINE  
Tél. +86 755 8144 4508  
Fax +86 755 2969 8283

### BAUD Singapore



37 Jalan Sentosa  
SINGAPORE 418246  
Tél. +41 32 867 9999  
Fax +41 32 867 9990

### BAUD Industries Suisse



ZI de la Glacière 2  
2126 Les verrières  
SUISSE  
Tél. +41 32 867 9999  
Fax +41 32 867 9990



1978-2008:  
30 years of passion

## 1 POLITIQUE ACHAT

Notre politique est d'optimiser le coût des achats tout en améliorant notre productivité et notre partenariat avec nos fournisseurs à travers des objectifs clés :

- Sélectionner les meilleurs fournisseurs par famille d'achats,
- Centraliser les achats au niveau de BAUD Industries,
- Suivre les comptes les plus importants.

Pour atteindre ces objectifs, BAUD Industries et ses fournisseurs doivent s'efforcer ensemble de parvenir à l'excellence dans toutes leurs activités en s'engageant dans un processus d'amélioration.

A cet effet, nous qualifions d'exigences fondamentales les points suivants :

- Organisation de votre société respectant les exigences les plus récentes des normes ISO9001 version 2000, QS9000 ou TS/16949,
- Conformité des produits réceptionnés,
- Livraison des produits 100% dans les délais,
- Conformité des matières et services aux contraintes réglementaires en vigueur (environnement et sécurité),
- Réduction des coûts (transports, non qualité, baisses de prix),
- Disposer de fournisseurs capables de nous suivre dans notre développement international.

La nature et la fiabilité des produits achetés influant directement sur la qualité de nos fabrications, cette démarche constitue la clé de voûte fondamentale d'une politique visant à accroître la qualité et la compétitivité de nos produits face au marché.

Ainsi, nos entreprises profiteront de la croissance liée à nos succès partagés.

**Directeur achats BAUD Industries**

Jean-Noël BAUD



1978-2008:  
30 years of passion



## 2 REGLES D'HOMOLOGATION FOURNISSEUR

Tout nouveau fournisseur fait l'objet :

- D'une analyse financière,
- D'une étude de ses capacités à maîtriser son process.

Exigences de base pour livrer : Certification ISO/TS 16949 ou ISO 9001 ou audit process.

## 3 REGLES D'HOMOLOGATION FOURNITURES

La matière, les composants et la sous traitance sont homologués après contrôles et essais. Dans tous les cas, le fournisseur doit nous retourner le **certificat de soumission** accompagné des documents ci-dessous :

FOURNITURE	CRITERES D'HOMOLOGATION
<b>MATIERE</b>	Certificat de soumission signé Certificat Matière Enregistrement IMDS le cas échéant
<b>COMPOSANT</b>	Certificat de soumission signé Métrologie complète Plan de surveillance Capabilité AMDEC Process
<b>SOUS TRAITANCE TECHNIQUE OU CAPACITE</b>	Certificat de soumission signé Rapport de mesure épaisseur Plan de surveillance Test divers : BS, adhérence, soudabilité, vieillissement... Echantillons témoin Enregistrement IMDS le cas échéant Engagement ppm le cas échéant

BAUD Industries		CERTIFICAT DE SOUMISSION INITIAL		Date: 02/01/2008	
Nom et adresse Name and address		Fournisseur / Supplier		Code: Rapport N° Date Date	
Designation: Name of part		Article ou Opération / Part or External product		N° Plan	
Code Client: Customer part number		Code fournisseur: Supplier part number			
Présentation / Presentation	Qte / Qty	N°lot / Batch number	Date du lot / Date of batch		
Objet de soumission / Subject of submission		Document à fournir / Document to submit			
<input type="checkbox"/> Nouveau composant / New component <input type="checkbox"/> Composant modifié / Component change <input type="checkbox"/> Opération S/Traitée / External production <input type="checkbox"/> Autre / Other:		<input type="checkbox"/> Certificat de soumission signé / Signed submission cert <input type="checkbox"/> Métrologie complète / Complete metrology <input type="checkbox"/> Certificat Matière / Material cert <input type="checkbox"/> Plan de surveillance / Control plan <input type="checkbox"/> Capabilité / Capability: Cmk>1.57 <input type="checkbox"/> FMEA / FMEA <input type="checkbox"/> AMDEC Process / AMDEC Process <input type="checkbox"/> Test épaisseur / Thickness test <input type="checkbox"/> Echantillons témoin / Witness samples <input type="checkbox"/> Enregistrement IMDS / IMDS record <input type="checkbox"/> Engagement ppm / ppm target			
Commentaires Fournisseur / Supplier comments		Commentaires Baud Industries / Baud Industries comments			
DECISION FOURNISSEUR / DECISION SUPPLIER		DECISION BAUD INDUSTRIES			
Nous certifie / We certify		Accepté / Accepted		Refusé / Refused	
1. Que les attributions ont été réalisées dans les conditions de validité des données de mesure / That the attributions have been realized in the conditions of validity of the measurement data		Accepté sous condition / Accepted with condition			
2. Que les lots de pièces ont été contrôlés conformément au plan de surveillance / That the lots of parts have been controlled in accordance with the control plan					
3. Que le suivi des pièces est assuré dans les conditions de validité des données de mesure / That the follow-up of the parts is ensured in the conditions of validity of the measurement data					
Nom / Name		signature / signature			
Date / Date					
Copies: Marc SPANO - JEAN NOEL BAUD					

## 4 EVALUATION FOURNISSEUR

L'évaluation est définie en fonction des FNC (Fiche de Non-conformité) et des délais de livraisons :

- Matières : Cumul annuel du nombre de FNC et délais livraisons :
  - L'évaluation Bon, Moyen ou Insuffisant est défini par le responsable achats en fonction des résultats.
- Sous traitance : Cumul annuel du nombre de FNC/nombre de lots et délais de livraisons :
  - Si %NC inférieur à 2 %, le fournisseur est A
  - Si %NC compris entre 2 et 10% le fournisseur est B
  - Si %NC supérieur à 10%, le fournisseur est C

Dans tous les cas, l'évaluation tient compte également du nombre de lots livrés, et s'il est inférieur à 16, le barème de notation sera effectué selon les résultats annuels et la nature des FNC.

En fin d'année, le responsable achats fait l'évaluation des fournisseurs. Le panel de fournisseurs pour l'année à venir est alors établi et présenté éventuellement en revue de direction groupe.

Tout fournisseur ou sous-traitant identifié :

- « moyen », recevra une demande de plan d'action. Le fournisseur ne doit pas attendre le bilan annuel pour générer des plans d'actions spécifiques, suite aux réclamations.

1978-2008:  
30 years of passion

- Les fournisseurs « Insuffisant » pourront être supprimés du panel après décision de la direction. Dans tous les cas ils ne sont plus consultés pour de nouvelles affaires. Un courrier notifiant l'éviction du panel sera adressé au fournisseur ou sous – traitant.

Un top worst est élaboré annuellement par le responsable achats en relation avec le directeur industriel. Des actions sont menées lorsque cela est possible : visite, suppression de commandes de développements, audit ou arrêt des commandes.

## 5 RECLAMATION FOURNISSEUR

Tout écart concernant la qualité des produits réceptionnés fera l'objet d'une fiche de non-conformité.

Le fournisseur devra répondre :

- Sous 48 heures pour les actions immédiates à mener,
- Sous 15 jours pour proposer des actions correctives.

Dans le cas d'une réclamation client où vous êtes responsables, vous devrez nous régler la totalité des frais liés à votre responsabilité :

- Forfait de réclamation de notre client,
- Frais de tris,
- Frais logistiques.

## 6 RECEPTION

Toute livraison devra être accompagnée d'un BL spécifiant notre numéro de commande.

Identification de l'emballage :

- Référence et désignation FOURNISSEUR
- Quantité et numéro de lot
- Date de fabrication le cas échéant.

## 7 CONDITIONS FINANCIERES

Les factures du fournisseur doivent être adressées en **double exemplaire à l'adresse suivante :**

**BAUD SAS**  
**144, Route des Marais**  
**74250 FILLINGES**

Les paiements s'effectuent par **Virement** à 60 jours le 15 ou conditions négociées.



1978-2008:  
30 years of passion

## **8 CONDITIONS GENERALES D'ACHATS**

### **8.1 Commandes : acceptation et accord**

Une commande sera considérée comme définitive et contractuelle si le fournisseur ne s'est pas manifesté sous 48 heures.

### **8.2 Prix, facturation et paiement**

Le prix applicable est celui mentionné dans la commande. Le prix est toujours ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucune révision, ni d'indexation, ni ajustement en fonction des fluctuations monétaires.

Sauf stipulations contraires, le prix comprend les coûts d'emballage ainsi que tout autre coût, risque ou charge en rapport avec l'exécution de la commande. Aucun coût supplémentaire, de quelque nature que ce soit, ne sera autorisé, sauf accord écrit préalable de l'Acheteur spécialement indiqué sur son bon de commande.

### **8.3 Délais et retards de livraison**

L'acceptation par le Vendeur de la commande comporte son engagement irrévocable de respecter les délais et dates de livraison définies dans la commande.

Les délais et dates de livraison indiquées dans la commande sont des mentions essentielles et ne peuvent être modifiés sans l'accord écrit et signé des deux parties.

Les livraisons anticipées ne sont autorisées qu'avec l'accord écrit préalable de l'Acheteur.

Le Vendeur devra rapidement informer l'Acheteur par écrit des circonstances détaillées de tout événement susceptible de retarder l'exécution de la commande, sans toutefois pouvoir prétendre de ce fait à un allongement du délai de livraison. Le Vendeur devra faire tous les efforts raisonnables afin de minimiser les retards dans les livraisons ainsi que les conséquences de ces retards. En cas de non-respect des délais de livraison, excepté les cas de force majeure, l'Acheteur aura le droit de résilier la commande sans que le Vendeur puisse prétendre à aucune indemnité ou compensation et sans préjudice des droits de l'Acheteur à réclamer réparation des dommages, pertes ou préjudices subis du fait du retard :

- si la livraison prévue est intervenue trop tard par rapport à ses besoins,
- si un retard quelconque ne lui a pas été préalablement notifié par écrit.

### **8.4 Modifications et substitutions :**

Sauf accord préalable écrit de l'Acheteur, le Vendeur n'est pas autorisé à effectuer de modification ou de substitution de fourniture ou de livraison de Produits non conformes par rapport à la commande initiale de l'Acheteur.

### **8.5 Propriété et confidentialité des informations**

Tout schéma, plan, équipement, prototype, prévision, document, donnée, ou tout autre matériel et/ou information fourni par l'Acheteur, ou fourni par le Vendeur mais payé par l'Acheteur comme faisant partie du prix des Produits, sera considéré comme information confidentielle appartenant exclusivement à l'Acheteur.

Le Vendeur accepte de considérer comme strictement confidentiel tout matériel et/ou information appartenant à l'Acheteur divulgué pour les besoins des présentes et d'empêcher toute communication ou divulgation du matériel ou de l'information à un tiers sans l'accord écrit préalable de l'Acheteur.

Toute communication écrite, orale ou toute publication concernant la commande ou son contenu ne pourra être effectuée sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur.

### **8.6 Attribution de juridiction**

Les contrats sont régis par la législation française. En cas de contestation, les parties rechercheront une conciliation, éventuellement par l'entremise de leurs organisations professionnelles respectives.

Au cas où cette conciliation s'avérerait impossible, la contestation serait soumise au TRIBUNAL DE COMMERCE DU SITE CONCERNE.